mars 2021 n°176

Commune de la SÉGUINIÈRE

Bulletin d'informations municipales

Dossier

PREVENTION DES RISQUES
NATURELS ET TECHNOLOGIQUES

Fleurissement en pied de mur
page 3

Mise à disposition de compost
page 4

Nettoyage des routes et voies
page 12

La Séguinière

www.mairie-laseguiniere.fr

LES RAM

Les RAM (Relais d'Assistants Maternels) ont été créés en 1989 par la branche famille de la CNAF pour venir en aide aux parents.

Il s'agit d'un service de proximité visant à :

- ***Améliorer la mise en relation des parents et des assistants maternels agréés,***
- ***Rompre l'isolement professionnel,***
- ***Valoriser l'activité,***
- ***Informer les parents sur l'ensemble des modes d'accueil.***

Le Relais Assistants Maternels du Centre Socioculturel Ocsigène est une instance regroupant des élus, des professionnels de la petite enfance, des assistants maternels et un administrateur du centre social. Ensemble, ils définissent les modalités de fonctionnement du RAM tout en respectant les missions définies par la CNAF (Caisse Nationale des Allocations Familiales) et les obligations du gestionnaire.

Ainsi le comité de pilotage peut décider de moduler et adapter l'organisation, les actions du RAM (activités en matinée, soirée à thème, projets…) en fonction des attentes et besoins des uns et des autres.

Une photographie de notre commune a été réalisée lors de la réunion du comité de pilotage du Relais Assistant Maternel Ocsigène.

L'analyse des chiffres réalisée avec le RAM montre qu'il est nécessaire de rester vigilant sur les propositions de mode de garde sur la commune pour permettre aux familles de trouver un accueil pour leur enfant.

Nous avons sur la commune différents modes de garde répondant à des publics différents aux besoins multiples (assistantes maternelles indépendantes, MAM et multi-accueil).

Chiffres de La Séguinière en 2020

Années	Nombre d'Assistantes Maternelles	Nombre de MAM	Nombre total de places d'accueil	Nouvelle Assistante Maternelle	Places en Multi-accueil	Nombre de naissances
2017	44	2	134		18	52
2018	37	2	138		18	45
2019	40	2	134		18	34
2020	**33 (*)**	**2**	**115**	**1**	**18**	**28**

La moyenne d'âge des Assistantes Maternelles est de 49 ans (moyenne d'âge du territoire 51 ans). Il faut noter que 9 Assistantes Maternelles ont 59 ans et plus, c'est-à-dire qu'elles accueillent leur dernier bébé avant le départ en retraite. 4 continuent toutefois à travailler à plus de 62 ans.

Pyramide des âges des Assistantes Maternelles

Age en 2021	Nombre
27 ans	1
32 ans	1
33 ans	1
35 ans	2
36 ans	1
37 ans	1
38 ans	1
39 ans	1
41 ans	2
42 ans	1
44 ans	2
45 ans	1
50 ans	2
52 ans	1
53 ans	2
54 ans	1
55 ans	1
56 ans	1
57 ans	2
58 ans	1
59 ans	1
60 ans	1
61 ans	1
62 ans	1
63 ans	1
66 ans	1
68 ans	1
Total	**33 (*)**

En projet pour 2021 l'ouverture d'une troisième MAM avec 4 Assistantes Maternelles dont 2 déjà en activité sur la commune. La création de places sera de ce fait limitée à 8.

Le lundi 1er mars lors de la réunion d'attribution des places au multi accueil, nous avions 15 demandes pour 8 places. Il y a toujours de nombreuses demandes auprès des MAM et du RAM.

Le RAM envisage de travailler sur la promotion du métier d'assistante maternelle pour créer des « vocations », une réflexion est engagée en ce sens avec l'AdC mais aussi au niveau du département (la CAF pourrait être porteur du projet).

Alain GUILLEZ
Adjoint à l'enfance
et aux affaires scolaires

(*) nombre d'assistantes maternelles en 2020/2021

Carnet

Naissances

14/02	Lyron GOURAUD
19/02	Noé MACÉ
24/02	Anaëlle AUDOUIT
03/03	Bertille POTIRON CLEMOT

Décès

31/01	Najat EL KBAILI - 62 ans
28/02	Jean DIXNEUF - 85 ans
11/03	Henri METAYER - 93 ans

En couverture :
La Moine au Moulin de la Cour - Janvier 2021

Edition n°176 mise en ligne sur le site internet www.mairie-laseguiniere.fr le samedi 13 mars 2021

Bulletin municipal de la commune de La Séguinière

Tirage à 1 865 exemplaires

Directeur de la publication :
Guy BARRÉ

Directeur de la communication :
David CARON

Crédit photos :
Mairie La Séguinière sauf mentionné

Maquette & impression :
Services municipaux

Copieur Xerox Color C60

Imprimé sur du papier issu de sources responsables

PEFC

DISPONIBLE SUR Google play

Disponible sur App Store

Mairie - Avenue Abbé Chauveau
49280 La Séguinière
Tél. 02 41 56 90 53
accueil@mairie-laseguiniere.fr

Travaux et aménagements

Abattage d'arbres

La municipalité a fait intervenir une entreprise spécialisée pour enlever les arbres présents sur le terrain de la rue du Sacré Cœur. Afin de permettre l'implantation de 15 logements locatifs sur cet espace de 3 700 m², le bailleur social souhaite disposer d'un terrain nu vierge de toutes constructions et de végétation. Le chêne vert n'a pas pu être conservé car, pour une question de sécurité, l'entrée sur la parcelle se fera à cet endroit, rue de la Grande Fontaine et non pas, comme initialement envisagé, rue du Sacré Cœur. La maison sera démolie dans un second temps, fin mars début avril. La société d'abattage a été sollicitée à cette occasion pour enlever quelques arbres en fin de vie à l'arrière de la mairie.

Crédit photo YC
Terrain rue du Sacré Coeur

Crédit photo YC
Terrain sous la Maison d'Accueil

D'autre part, même si le projet est un peu plus lointain, les arbres du terrain situé en bas de la Maison d'Accueil ont également été abattus.

Les espaces communs de toutes ces parcelles feront l'objet de nouvelles plantations en tenant compte des projets immobiliers. Il faut souligner enfin que le bilan global entre les arbres plantés (Moulinard, Coubertin, Chemin de randonnée des Grands Bois…) et ceux enlevés reste, sur ces derniers mois, largement excédentaire.

Fleurissement en pied de mur

Des fleurs et des vivaces seront plantées en pied de mur par les employés communaux rue des Anciens Combattants d'Afrique du Nord (le long du mur du cimetière) et dans le passage situé sur le côté du théâtre Prévert.

Eco-pâturage

Une clôture grillagée sur 1m10 de haut avec des piquets de châtaignier et renforcée par deux rangs de barbelés a été posée avec l'aide de bénévoles tout autour du bassin d'orage de Villandry.

Des moutons seront installés à cet endroit dans les toutes prochaines semaines et entretiendront naturellement l'espace. L'éco-pâturage se développe un peu partout : il s'agit d'un mode d'entretien écologique des espaces naturels et des territoires par le pâturage d'animaux herbivores.

MARCHÉ DU MERCREDI

Planning de présence des commerçants

Le marché a lieu tous les mercredis matins. Il est rappelé aux utilisateurs du parking de la place de la mairie de veiller au respect de l'interdiction de stationnement le mercredi matin de 6h30 à 13h00. **La place étant limitée aux abords immédiats du marché, il est conseillé de stationner son véhicule sur le parking de la Bastille (face au foyer des jeunes).**

Spécialités / Dates	17/03	24/03	31/03	07/04	14/04	21/04
1	X	X	X	X	X	X
2	X	X	X	X	X	X
3	X	X				
4		X				X
5	X		X		X	
6	X	X	X	X	X	X
7	X				X	X
8	X					X
9	X	X	X	X	X	X

1) Fruits et légumes / 2) Poisson / 3) Charcuterie - traiteur / 4) Jus de pommes, miel et récoltes - Amitié Sandogo / 5) Pommes du producteur / 6) Cuisine asiatique / 7) Rempaillage de chaises / 8) Lingerie pour femmes et hommes / 9) Volailler - traiteur.

Info : les commerçants les plus fréquemment présents sur le marché ont décidé de se présenter au travers d'un slogan résumant brièvement leur activité ou leurs atouts. Cette initiative promotionnelle est diffusée dans la présente rubrique à raison d'un commerçant par édition.

« Qualité et diversité des goûts autour de la volaille » – Panache et Camail

MISE À DISPOSITION DE COMPOST

La commune propose de nouveau, aux habitants qui le souhaitent, du compost gratuit afin de fertiliser leur jardin, plantations ou gazon. Le compost provient des déchets verts broyés, issus de la taille effectuée par les agents, ainsi que de la transformation des déchets du composteur du restaurant scolaire.

Distribution de compost sur le site de l'ancien éco-point de la Prairie

Pour pouvoir en bénéficier, les personnes intéressées doivent s'inscrire préalablement en mairie avant le 1er avril. La récupération du compost gratuit aura lieu en libre service, le samedi 3 avril 2021 à l'ancien éco-point de la Prairie (derrière l'aire de Camping-car) de 9h00 à 11h00. Un créneau sera fixé avec les services au moment de l'inscription.

Suivant le nombre d'inscrits, le volume attribué à chacun pourra être limité. Par ailleurs, pour ceux qui possèdent une remorque, il sera possible de faire charger le compost avec un chariot élévateur.

ANTENNE RELAIS DE TELEPHONIE MOBILE

Il est porté à la connaissance de la population zinièraise un projet de réaménagement du relais ORANGE situé route de la Ménardière. L'objectif est d'améliorer le réseau de téléphonie mobile.

Conformément à la loi « Abeille » du 9 février 2015 relative à la sobriété, à la transparence, à l'information et à la concertation en matière d'exposition aux ondes électromagnétiques, le dossier d'information correspondant à cette modification d'antenne est mis à disposition des habitants au secrétariat de mairie.

Le conseil municip@l en bref

Le prochain conseil municipal aura lieu le lundi 12 avril à 20h30. Ces séances sont publiques ; chacun est invité à y assister.

Au conseil du 8 mars dernier ont été votées les délibérations suivantes :

- Avenant n°2 au marché de travaux d'extension du restaurant scolaire et de réhabilitation de la salle des fêtes,
- Dépôt d'une déclaration préalable pour le remplacement de la toiture de l'école élémentaire,
- Ventes de trois lots au lotissement communal « Le Bordage »,
- Régime de TVA applicable aux prix de vente du lotissement « Le Bordage »,
- Participation pour travaux de voirie rue des Laboureurs,
- Inscription d'un secteur d'équipements publics dans le projet de PLUI-h,
- Rapport d'orientations budgétaires 2021,
- Admission en non-valeur pour créances irrécouvrables,
- Engagement de dépenses d'investissement par anticipation sur le budget 2021,
- Garantie de l'emprunt Caisse des Dépôts et Consignations pour les travaux de la Maison d'Accueil,
- Mise à disposition de personnel communal à la Maison d'Accueil pendant le confinement du printemps 2020,
- Modification de temps de travail d'agents communaux,
- Contrats d'électricité concours avec le groupement d'achat du SIEML (Syndicat Intercommunal d'Energie de Maine-et-Loire).

Retrouvez les comptes-rendus du conseil municipal sur le site internet de la commune **www.mairie-laseguiniere.fr** ou sur les panneaux d'affichage à l'extérieur et à l'intérieur de la mairie.

AIRE D'ACCUEIL DE CAMPING-CARS

Activité de l'année 2020

La société Camping-car Park (CCP) a communiqué le rapport définitif de l'activité de l'aire de services de La Séguinière en 2020. Le chiffre d'affaires est stable malgré le confinement du printemps dernier notamment en raison d'une hausse d'environ 20% au cours des mois de juin, juillet, août et septembre. Les points positifs de l'aire relevés par les clients sont sa propreté, son équipement général, la facilité d'accès et l'aisance des emplacements. Un seul point négatif est formulé : le bruit de la route départementale voisine.

Il faut relever que l'aire de La Séguinière bénéficie de sa propre page sur le site internet et l'application mobile CCP. Sur celle-ci, les clients retrouvent les informations indispensables pour préparer leur séjour : *services, tarifs, situation géographique, disponibilité en temps réel, photos, lieux d'intérêts…*

L'objectif financier 2021 est de 29 000 € TTC (23 000 € en 2020) et d'un point de vue technique, il peut être envisagé de stabiliser certains emplacements plus difficiles d'accès en période hivernale. La qualité d'entretien est à conserver et Camping-car Park adresse ses remerciements aux services techniques municipaux pour le travail effectué tout au long de l'année.

INCIVILITES

Déchets de tontes

Le beau temps a fait son apparition ces dernières semaines et avec lui la nécessité de procéder à une première tonte des pelouses. Or, malheureusement, il a été constaté des dépôts sauvages de déchets verts dans des chemins et espaces verts communaux.

Espace vert à La Chapelière

Pour rappel, les déchets d'origine végétale résiduels de l'entretien du jardin doivent aller dans le composteur ou être apportés en déchetterie. Il est par ailleurs interdit de brûler les déchets verts ou autres en agglomération.

AIDES IMMOBILIERES

Proposées par l'Agglomération du Choletais

Suite à l'atelier Habitat qui a été organisé dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) , les communes ont reçu le règlement d'attribution des 4 subventions de la politique de l'habitat mis en place au niveau de l'AdC, à savoir :

- *Aide à la construction de logements locatifs sociaux (bénéficiaires : bailleurs sociaux),*
- *Aide à la réhabilitation et à l'adaptation du parc locatif social (bénéficiaires : bailleurs sociaux),*
- *Aide à l'acquisition foncière et immobilière (bénéficiaires : communes),*
- *Aide à l'acquisition-amélioration du parc privé en centre ancien « Prime'Accession » - cf. page 4 du bulletin municipal n°175 du mois de février 2021 - (bénéficiaires : particuliers).*

Ce document est disponible à l'accueil de la mairie.

Règlement amiable des litiges

Faites appel à un conciliateur de justice

La conciliation est un mode de règlement amiable de certains litiges, dits litiges de la vie quotidienne. Elle peut intervenir en dehors de tout procès, ou devant un juge ou être déléguée à un conciliateur de justice. C'est une procédure simple, rapide et entièrement gratuite. Si elle aboutit, elle donne lieu à un constat d'accord total ou partiel qui peut être homologué par le juge pour lui donner force exécutoire.

Le conciliateur de justice est un auxiliaire de justice assermenté et bénévole qui doit justifier d'une expérience en matière juridique d'au moins 3 ans. Il est nommé sur proposition du juge d'instance par ordonnance du premier président de la cour d'appel. Il rend régulièrement compte de son activité aux chefs de cour d'appel ainsi qu'au juge du tribunal d'instance auquel il est rattaché. Le conciliateur est tenu d'exercer ses fonctions dans la circonscription mentionnée dans l'ordonnance de nomination. Il tient ses permanences dans un lieu public et il est tenu à la neutralité.

Comment saisir le conciliateur ?

Le conciliateur de justice est saisi de la propre initiative d'une des parties. Son intervention ne nécessite aucune formalité : une simple prise de rendez-vous en mairie en recherchant un lieu de permanence sur le site www.conciliateurs.fr.

Quand le conciliateur est saisi par les deux parties, il peut tenter aussitôt de trouver un terrain d'entente. Si le demandeur se présente seul, le conciliateur invite demandeur et défendeur à participer à une rencontre de conciliation. En cas d'échec de la conciliation, le conciliateur informe les parties qu'elles peuvent saisir la juridiction compétente si elles le souhaitent. Si un compromis est trouvé, le conciliateur de justice rédige un constat d'accord, même en cas de conciliation partielle, énumérant les bases précises de cet accord. Etablit en quatre exemplaires, chacune des parties en reçoit un, les deux autres étant destinés à l'archivage chez le conciliateur et au tribunal d'instance. Le conciliateur propose une, parfois plusieurs réunions, pour écouter les arguments des parties et il peut se rendre sur les lieux du litige. Dans des circonstances précises, il peut également entendre des tiers.

Les permanences des conciliateurs de justice au tribunal d'instance de Cholet ont lieu le mardi de 14h00 à 16h30 sur rendez-vous en appelant au 02 41 65 06 62.

La Moine au Moulin de la Cour

Le Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM) du Maine-et-Loire comprend la liste des communes soumises à risques majeurs, énumère et décrit les risques majeurs auxquels chaque commune est exposée, énonce leurs conséquences prévisibles pour les personnes, les biens et l'environnement, la chronologie des événements et des accidents connus et significatifs de l'existence de ces risques et l'exposé des mesures générales de prévention, de protection et de sauvegarde prévues par les autorités publiques dans le département pour en limiter les effets.

Le DDRM est librement consultable par toute personne en mairie, à la préfecture et en sous-préfecture ainsi que sur le site Internet des services de l'État : http://www.maine-et-loire.gouv.fr/les-risques-majeurs-dans-le-departement-r109.html

En plus des données générales et départementales indiquées dans le DDRM, le Préfet adresse aux maires des communes concernées les informations sur les risques majeurs spécifiques à chaque commune. L'article R.125-10 du code de l'environnement liste les risques pour lesquels les communes doivent être informées par le Préfet.

La commune de La Séguinière est concernée par :

LES RISQUES NATURELS

Risque inondation

Sur la commune a été mis en œuvre un plan de prévention des risques naturels prévisibles inondation, valant servitude d'utilité publique : le PPRi « Val de la Moine » a été approuvé le 15 octobre 2008.

Ce PPRi a pour objet de délimiter les zones concernées par ce risque et de réglementer de manière pérenne les usages du sol avec prescription de travaux à réaliser sur les constructions et habitations existantes.

Les documents sont accessibles à partir du site internet de la Préfecture :

http://www.maine-et-loire.gouv.fr/les-plans-de-prevention-des-risques-inondation-a168.html

Les inondations de la Moine sont des inondations qualifiées de « très rapides » (une dizaine d'heures), de même que la décrue est tout aussi rapide.

Les dernières crues les plus importantes de la Moine sont celles d'avril 1983 et de janvier 1995. La Séguinière a particulièrement été touchée par l'inondation de mai 2000 (cf. photo suivante). La crue de référence qui a servi à l'élaboration de l'atlas est celle de 1983, reconnue comme crue historique. C'est celle qui a servi à l'élaboration du PPRi.

Risque retrait/gonflement argile

Des études ont montré que l'ensemble du département du Maine-et-Loire était concerné par ce risque susceptible d'affecter les constructions. La carte des aléas a été mise à jour le 26/08/2019 avec un durcissement de la qualification des aléas en vue de réduire la sinistralité liée à ce risque.

Inondation – Mai 2000

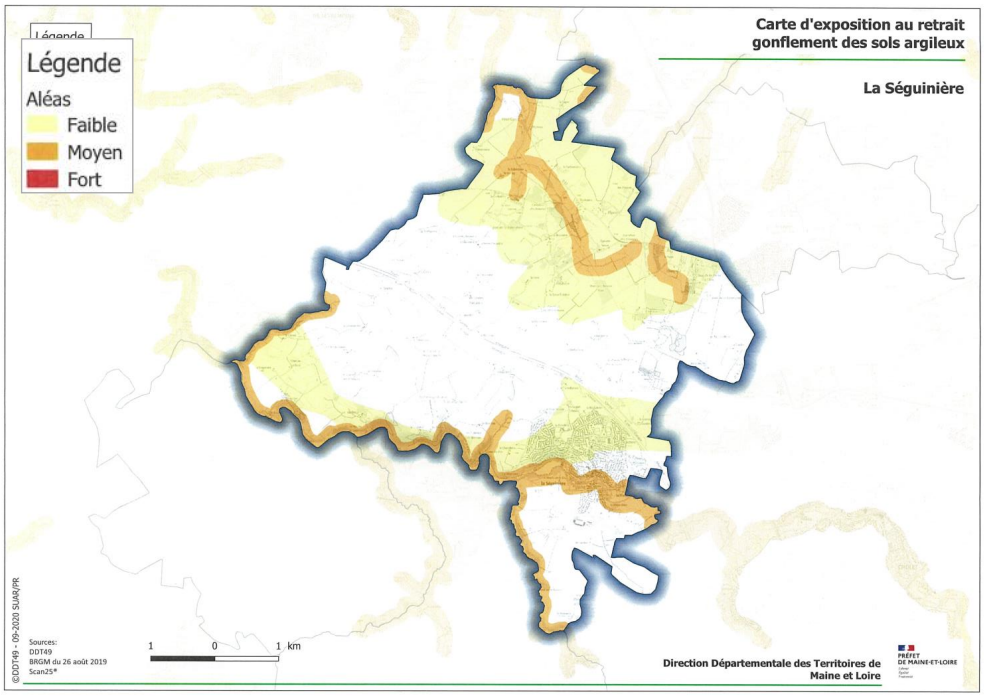

En effet, les communes concernées par un niveau d'aléa moyen et/ou faible, se trouvent aujourd'hui en aléa fort et moyen d'exposition au retrait-gonflement des sols argileux. La loi ELAN (article 68) a introduit de nouvelles obligations à partir du 1er janvier 2020 pour les zones d'aléas « moyen à fort ».

Dans ces zones, deux études de sol sont imposées :

- à la vente d'un terrain constructible, le vendeur a l'obligation de faire réaliser un diagnostic du sol vis-à-vis du risque lié à ce phénomène ;
- au moment de la construction de la maison, l'acheteur doit faire réaliser une étude géotechnique à destination du constructeur. Si cette étude géotechnique révèle ce risque, le constructeur doit en suivre les recommandations et respecter les techniques particulières de construction définies par voie réglementaire.

La commune est concernée par des niveaux d'aléa faible et moyen. Plusieurs arrêtés portant reconnaissance de catastrophe naturelle, relatif aux mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols ont été pris sur le territoire. Pour en savoir plus :

http://www.maine-et-loire.gouv.fr/retrait-gonflement-des-argiles-r1258.html

Risque tempête

En France, une tempête est définie comme telle lorsque les vents moyens dépassent la vitesse de 89 km/h (degré 10 de l'échelle de Beaufort). Elle correspond à l'évolution d'une perturbation atmosphérique, ou dépression, le long de laquelle s'affrontent deux masses d'air aux caractéristiques distinctes (température, teneur en eau).

La majorité des tempêtes françaises naissent dans l'océan atlantique, au cours des mois d'automne et d'hiver. Elles peuvent avoir une expansion géographique très importante (jusqu'à 2 000 km de largeur pour certaines).

Sur le département, les tempêtes ou tornades les plus marquantes, sont celles de décembre 1999 et 15 juillet 2003. Plus récemment, ont relève la tempête Ana, le 11 décembre 2017, rafales de 130 km/h et la tempête Eléanor le 3 janvier 2018 avec des vents dépassant les 100 km/h.

La liste des arrêtés de catastrophes naturelles est maintenue à jour sur le site :

www.georisques.gouv.fr

Risque sismique

L'ensemble du territoire de la commune est situé en zone de sismicité modérée, sur la carte délimitant ces risques sur le territoire national, en application du décret ministériel du 22 octobre 2010. Cette cartographie sert de support à un zonage réglementaire.
Les règles de construction parasismique sont entrées en vigueur depuis le 1er mai 2011.

Cette information est à intégrer même si elle n'a pas d'incidence sur le droit des sols, car des règles constructives seront à prendre en compte par les pétitionnaires selon le zonage concerné et le type de bâtiment, en fonction des probabilités d'atteinte aux personnes et aux équipements. Ces obligations s'appliquent aux nouvelles constructions et aux travaux de remplacement ou d'ajout des éléments non structuraux (balcons ou extensions par exemple), pour les bâtiments (hors entrepôt de stockage).

Les documents sont accessibles à partir du site internet de la Préfecture à l'adresse suivante :

http://www.maine-et-loire.gouv.fr/seisme-r693.html

Risque radon

Le territoire de la commune est situé en zone d'aléa fort de catégorie 3, sur l'arrêté ministériel du 27 juin 2018, portant délimitation des zones à potentiel radon du territoire français. Les communes à potentiel radon de catégorie 3 sont celles dont une partie de la superficie présente des formations géologiques dont les teneurs en uranium sont estimées plus élevées comparativement aux autres formations. Il conviendra de s'assurer de la qualité des sols auprès d'experts avant toutes nouvelles constructions, et d'apporter les mesures correctives ou préventives appropriées de réduction de toute exposition aux concentrations de radon à l'intérieur des bâtiments. Pour en savoir plus :

http://www.maine-et-loire.gouv.fr/le-radon-a4645.html

LES RISQUES TECHNOLOGIQUES

Risque rupture de barrage

La commune de La Séguinière est concernée par le risque submersion et inondation en cas de rupture du barrage du Verdon et du barrage du Moulin-Ribou. Une rupture de barrage entraîne la formation d'une onde de submersion se traduisant par une élévation brutale du niveau de l'eau en aval. La carte du risque présente sur le site internet de la Préfecture détermine quelles seront les caractéristiques de l'onde de submersion en tout point de la vallée : hauteur et vitesse de l'eau, délai de passage de l'onde, etc. Pour en savoir plus :

http://www.maine-et-loire.gouv.fr/risque-rupture-de-barrage-r910.html

Risque transport matières dangereuses

Ce risque est consécutif à un accident susceptible de se produire lors du transport de ces matières par voie routière, ferroviaire, par voie fluviale ou par canalisations. Ce type d'accident peut avoir des conséquences graves sur les personnes et le bâti alentour, il convient d'éviter l'urbanisation à proximité de ces itinéraires pour en limiter le risque.

Les principaux itinéraires routiers sont signalés dans la mesure où ils supportent les plus grands flux de transport de matières dangereuses. La Nationale Cholet - Nantes est concernée par ces dispositions et, à un degré moindre, la Départementale Cholet -

Inventaire des zones humides

L'Agglomération du Choletais (AdC) a prescrit, par délibération en date du 18 septembre 2018, l'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme intercommunal tenant lieu de Programme local de l'habitat (PLUi-H).

Ce document d'urbanisme détermine, sur l'ensemble du territoire de l'AdC, la sectorisation des parties urbanisées (U), à urbaniser (AU), agricoles (A) et naturelles (N) du territoire, et les règles de constructibilité sur chacune de ces zones.

Chaque commune a pré-localisé les secteurs sur lesquels elle projette une éventuelle future urbanisation. Il convient, préalablement à la confirmation de ce choix, de mesurer les contraintes environnementales, de type zone humide.

La présence de contraintes environnementales n'interdit pas un aménagement urbain du secteur. Toutefois, elles doivent faire l'objet d'études afin d'éviter, réduire et en dernier lieu compenser d'éventuels impacts.

Aussi, des bureaux d'études ont été mandatés par l'AdC pour procéder à cet inventaire des zones humides. Il consistera en un relevé pédologique (trou à la tarière sans désagrément cultural) et une expertise faunistique et floristique durant les mois d'avril à juillet 2021.

L'arrêté préfectoral DDID-BPEF-2021 n° 21 a été délivré afin d'autoriser les bureaux d'études et les services de l'AdC à pénétrer sur les parcelles concernées par un projet d'extension urbaine.

Une communication préalable doit être mise en œuvre pour informer en priorité les propriétaires et exploitants des parcelles concernées par cet inventaire.

Caractérisation de la zone humide d'avril à juillet 2021

Caractérisation de la zone humide par étude du sol (prélèvement manuel)

Caractérisation de la zone humide par étude de la faune et de la flore

Les bureaux d'études ENCIS Environnement et BIOTOPE sont mandatés par l'Agglomération du Choletais pour procéder à cet inventaire sur la période d'avril à juillet 2021

Bibliothèque « Mille Pages »

Ce mois-ci, nous mettons en évidence une bande-dessinée destinée aux adolescentes (et adultes) :

« Les règles de l'amitié »
#Sangtabou
de Lily Williams & Karen Schneemann

Résumé :

- ***1ère règle de l'amitié : se serrer les coudes,***
- ***2ème règle de l'amitié : lancer une révolution.***

« Pour 4 amies lycéennes, la coupe est pleine. Le lycée de Hazelton est toujours à sec de tampons, de serviettes… d'adultes qui les écoutent, aussi.

Remontées contre une administration qui fait passer le football avant la santé de ses élèves, elles veulent changer tout ça, ensemble. La tâche n'est guère aisée, surtout sur un sujet excessivement tabou. Elles vont se soutenir et apprendre à coopérer afin de donner le meilleur».

Il est judicieux d'aborder le thème des règles au travers d'une bande dessinée afin d'atteindre le maximum de lecteurs.

Une bande dessinée à lire et à réfléchir.

Info :
Nous signalons que, pour une période indéterminée, deux permanences de la bibliothèque ont été suspendues : celles du mercredi soir et du jeudi soir.

L'équipe des bénévoles

Horaires d'ouverture
Lundi : 16h45 à 18h00
Mercredi matin : 10h00 à 12h00
Samedi : 10h30 à 12h00
(*) en raison du couvre-feu au lieu de 18h30.

A LIRE

Jean-Paul BOISNEAU, maire-honoraire, a écrit un livre « **L'entre-deux Maires** » qui raconte la fin d'un mandat marqué par le confinement du printemps 2020 et la gestion de la pandémie.

« J'avais fait mes cartons, mon bureau était rangé, libre, pour que prenne place le futur Maire.

Je n'avais pas prévu d'écrire, je devais partir à la fin de la semaine qui suit l'élection. Au fur et à mesure, les évènements ont changé beaucoup de choses dans la vie municipale... ».

86 pages - 10 €

Pour commander l'ouvrage :
jean-paul.boisneau@wanadoo.fr
ou s'adresser à la mairie de La Séguinière

Dons de meubles aux Restos du Cœur

Mme EDOUARD, au centre, entourée de bénévoles de l'accueil de jour dédié aux familles

Marie-Odile EDOUARD, adjointe à La Séguinière de 2008 à 2020, est depuis quelques mois responsable d'un nouveau centre d'accueil de jour des Restos du Cœur sur Angers. Cet établissement qui a ouvert le 4 mars 2021 est destiné à accueillir, en journée, des familles dont au moins un des enfants n'est pas en âge d'être scolarisé.

L'objectif est de permettre aux parents sans domicile de se retrouver avec leurs enfants dans un environnement confortable et accueillant. Les référents bénévoles qui interviennent se chargent par ailleurs de créer du lien social et d'orienter, selon les besoins, les bénéficiaires vers les dispositifs d'aide appropriés.

A la demande de Mme EDOUARD, pour l'aménagement des locaux (200m²), la commune de La Séguinière a donné du mobilier scolaire non utilisé (des tables, des chaises et un bureau).

Angers accueil de jour
11 bld du Doyenné - 49100 Angers
Tel. 09 81 24 92 86
Mail : accueildejour@restosducoeur49.fr

Broyage des végétaux

Samedi matin 27 mars 2021

Cette prestation est portée par l'Agglomération du Choletais dans le cadre de ses actions en faveur de la prévention des déchets. Le 15 février dernier, le conseil communautaire de l'AdC en a validé les contours.

Il s'agit d'une opération de broyage de végétaux qui sera proposée sur les communes du territoire à tour de rôle. Pour La Séguinière, c'est la date du samedi 27 mars, de 9h00 à 12h00 qui a été arrêtée.

Elle aura lieu sur le parking de la Salle Pierre de Coubertin. Cette action est destinée aux particuliers, afin de les sensibiliser à la réduction et valorisation des déchets végétaux, notamment en paillage sur leurs espaces verts et en matière sèche dans leur composteur.

Les habitants intéressés sont invités à s'inscrire sur le site cholet.fr via monespace citoyen ou par téléphone via le numéro vert du service de Gestion des Déchets de l'AdC au 0800 97 49 49. Le jour J, ils se présenteront avec leurs branchages (diamètre maximal de 13 cm) et pourront ainsi bénéficier du broyat obtenu et d'une sensibilisation à sa réutilisation.

Plus d'informations sont disponibles sur la page :
http://www.cholet.fr/dossiers/dossier_5333_gratuit+broyage+branchages+pour+particuliers.html

Effacement de réseaux programmé rue de la Garenne

Dans les prochaines semaines, cette rue sera dégagée de l'ensemble des réseaux aériens : électrique BT, l'éclairage public et téléphonique. Les travaux seront étendues à la rue des Tisserands et à la rue des Bottiers (de l'école publique jusqu'au cimetière). Des nouveaux candélabres équipés de lampes à leds seront ensuite installés en remplacement des mâts et luminaires existants.

Selon le planning établi par l'entreprise commanditée par le Syndicat d'Energie de Maine-et-Loire, les travaux de terrassement devraient s'étendre de la mi-avril jusqu'à juillet 2021.

La dépose des anciens poteaux sera réalisée dans un second temps, en fin d'année.

Les travaux sont de nature à perturber la circulation et nécessiteront des arrêtés pour réglementer le trafic et le stationnement.

Parallèlement, le conseil municipal travaillera dans le courant de l'année sur un aménagement global de la voirie début 2022.

« Mes astuces naturo pour votre quotidien »

Par So'navie - Sophie MARSAULT-BROSSELLIER Naturopathe - Réflexologue

Astuce n°2

Adoptez une alimentation équilibrée santé et gourmande

Du point de vue alimentation, il est primordial de **savoir s'écouter !** Vous devrez être capable de reconnaître les signes que vous envoie votre corps lorsque vous avez faim et de manger en fonction de votre appétit.

Il faut prendre en compte également **l'importance de la mastication.** Une bonne mastication est garante d'une bonne digestion. Prenez votre temps lors de vos repas, quitte à poser vos couverts entre chaque bouchée pour être sûre de laisser du temps à votre organisme d'assimiler les aliments. Mangez dans le calme loin des écrans.

Favorisez une **alimentation végétale**, avec beaucoup de légumes et fruits de saison et de proximité, de céréales semi-complètes ou complètes, de légumineuses, de graines et d'oléagineux, soit environ 70% de l'alimentation. La consommation de produits animaux devrait représenter environ 30% de votre alimentation (viande blanche surtout, petits poissons, œufs, produits laitiers).

Rajoutez des **omégas 3 naturels** dans votre assiette avec des **huiles 1ère pression à froid** (colza, cameline, lin, noisette, noix, sésame…), **des fruits oléagineux** (noix du Brésil, de Cajou, amandes, noisettes) **et petits poissons gras** (sardines, maquereaux, harengs…).

Rajoutez des **superaliments** pour booster votre énergie : **les graines germées, les algues séchées ou fraiches (la spiruline, la klamath, la chlorella) en paillettes à saupoudrer sur vos plats, les baies de Gogi, les graines de courge, la myrtille, le cassis, la grenade, le curcuma et le gingembre frais ou en vrac**

La **variété de votre alimentation** est également un point essentiel. Afin de ne pas avoir de carence et ne pas se lasser de manger tout le temps la même chose, **variez les plaisirs ! Soyez créatifs ! Fuyez les plats préparés industriels et faites du bruit dans la cuisine !**

Un autre point important, **privilégiez les cuissons douces**, de nombreux aliments perdent leurs nutriments durant la cuisson lorsque celle-ci est trop élevée (four trop élevé, autocuiseur, friture). La cuisson à la vapeur douce, en papillote, au bain-marie, en four à la chaleur tournante, ou encore à l'étouffée seront à privilégier.

Evitez autant que possible **les sucres et les aliments blancs** (baguette, farine, pâtes, riz blancs…) qui sont très **acidifiants** pour l'organisme et qui ont un index glycémique élevé et fatigue votre pancréas.

Pensez à vous hydrater avec de l'eau tout au long de la journée, en dehors des repas, pour le bon fonctionnement de votre corps. N'attendez pas d'avoir soif !

Et enfin, prenez un bon petit-déjeuner pour affronter la journée et dînez léger pour un meilleur sommeil !

A suivre...

Entretien des chemins de villages et des cours de fermes

Depuis 2017, la compétence voirie détenue par l'Agglomération du Choletais s'est élargie en ajoutant aux voies situées dans les zones d'activité, celles desservant les écarts. Les communes membres de l'AdC n'assurent plus l'entretien de ces voies dont la dépense est couverte par le budget intercommunal.

Jusqu'à cette date, pour les écarts, la commune de La Séguinière, qui en avait la compétence, étendait les réfections de chaussées jusqu'aux portes des maisons. Or, désormais, l'Agglomération Choletaise harmonise son fonctionnement et s'arrête pour des questions juridiques aux limites du domaine public.

En conséquence, dans l'hypothèse d'un renouvellement de la couche de surface en émulsion gravillonnée ou en enrobé, les chemins de villages et les cours de ferme autrefois compris dans l'opération ne le seront plus.

Pour pallier les difficultés que cela peut occasionner pour certains, il a été étudiée la possibilité d'acquérir les parcelles concernées, par la commune, pour l'euro symbolique. Une fois intégrées dans le domaine public, ces voies seront alors prises en compte dans les travaux d'entretien programmés. Toutefois, lorsque les biens sont en indivision, l'accord de tous les propriétaires est nécessaire et par ailleurs, s'agissant de la répartition des frais, les interventions des géomètres seront facturées aux personnes privées intéressées, la commune prenant à sa charge les frais de notaire.

Pour pouvoir avancer sur ce dossier, un courrier sera prochainement adressé aux habitants de certains lieux-dits dans le but de connaître leur avis sur la proposition communale.

Les animations Jeunesse du CSI maintenues pendant les congés scolaires

Flavie, animatrice permanente au Centre Socioculturel Intercommunal Ocsigène et Rémy, animateur vacataire, encadraient une quinzaine de jeunes ce jeudi 25 février à la salle Prévert pour l'activité Magie.

Flavie et Rémy
Animateurs au CSI

Un magicien professionnel de 26 ans installé à Argenton-l'Eglise (79), Kévin NAIN, présentait quelques tours de close-up à un public attentif. Les jeunes présents sont tous repartis chez eux avec quelques tours dont le secret restera précieusement gardé.

Cette journée s'insère dans un programme riche et varié auquel les adolescents des communes de Bégrolles, Saint-Léger, Saint-Christophe, La Romagne et La Séguinière peuvent s'inscrire quand ils le souhaitent.

Kévin NAIN
Le magicien

Le lieu d'accueil n'est pas toujours le même et une navette assure le transport depuis la commune de résidence pour tous ceux qui viennent de l'extérieur.

Des règles strictes sont mises en place pour assurer la sécurité de tous. Le port du masque est bien sûr obligatoire, la désinfection des mains, du matériel est fréquente ainsi que l'aération des locaux. Le pique-nique se prend à l'extérieur si le temps le permet en conservant une distanciation minimum de 2 mètres.

Durant ces deux semaines, outre la magie, les animateurs et animatrices ont concocté des activités originales avec la Coordinatrice-Jeunesse du CSI Julie TISON : création d'une bande-dessinée, jeux de société, randonnée en chiens de traineau, nettoyage de la nature…

Cette dernière activité était proposée le 25 février après-midi à La Séguinière. Une dizaine de jeunes, accompagnés par Quentin, animateur permanent du CSI et trois bénévoles de l'association locale « Bien Vivre à La Séguinière » ont parcouru les principaux espaces publics de la commune. Equipés de pinces adaptées, de gants et de sacs poubelles, ils ont ramassés plus de 30 kilos de déchets éparpillés dans la nature.

Les participants étaient ravis de leur action. « *Nous sommes contents d'avoir fait quelque chose de bénéfique pour la planète* » a spontanément fait savoir Arthur venu de La Romagne. Gatien de La Séguinière a tenu à préciser que « *c'est sur le parking de la prairie et l'aire de camping-cars que le plus grand nombre de déchets a été collecté* ».

Nettoyage de la nature avec Quentin

NB : Informations modifiables selon contexte sanitaire et météo
Précisions à venir dans le bulletin d'avril

OPÉRATION

Collecte des déchets sur les routes et voies diverses

L'association communale « BIEN VIVRE A LA SEGUINIERE » BVLS est à l'initiative d'un projet de collecte de déchets sur les routes et voies diverses de la commune. Pour mémoire, Rodolphe DURAND, un habitant de La Séguinière a déjà, de sa propre initiative, organisé une collecte sur la commune en 2019.

Ce dernier a intégré depuis l'association en tant que Trésorier et profite de son expérience et de son implication pour prendre à son compte cette initiative citoyenne.

Les objectifs

- Sensibiliser les habitants quant à l'état de propreté des routes,
- Valoriser l'image de la commune,
- ***S'inscrire dans une démarche plus globale de protection de l'environnement.***

Organisation de la collecte 2021

DIMANCHE MATIN 9 MAI

9h30
Rendez-vous sur le parking de la société PEAULT située zone d'activité de La Bergerie.

9h30 à 10h00
Formation des groupes, informations et consignes de sécurité.

10h00 à 11h15
Collecte des groupes.

11h15 à 12h00
Ramassage général, regroupement et verre de l'amitié.

Autres informations

Le nombre de participants sera limité à 80 pour permettre de constituer 10 groupes comprenant :

- 8 personnes par groupe,
- 2 personnes munies de drapeaux assurent la sécurité en amont et en aval,
- 6 personnes assurent la collecte.

Sera mis à disposition de chaque participant une chasuble, un sac de ramassage et une pince à déchets par groupe. Quatre bennes de 650 litres sont également prévues pour la collecte finale ainsi qu'un véhicule de ramassage. Pour la sécurité, des drapeaux en amont et en aval des groupes signaleront la présence des ramasseurs et des panneaux seront installés sur les dix parcours envisagés.

A l'issue de la matinée, une tombola sera organisée avec les lots recueillis auprès des commerçants de La Séguinière qui ont bien voulu s'associer à l'opération.

Opération collective de collecte des déchets

Bulletin d'inscription

NOM : …… Prénom :……

Adresse :……..

Téléphone :…… Mail :……

Souhaite participer à la collecte des déchets organisée le dimanche matin 9 mai 2021

Serai accompagné de :…….. Personnes.

Bulletin à déposer au secrétariat de la mairie de La Séguinière
au plus tard le 30 avril 2021